



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

HT/SD

N° D SG N° 07/300

Le Maire de la Ville de Royan,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-22 et L.2122-23 relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 15 mai 2006 intervenue pour l'application des articles précités, rendue exécutoire le 16 mai 2006 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

DECIDE

- de signer un contrat de maintenance pour des photocopieurs avec la société ESPACE MEDIA, dont le siège social est situé 43 bis rue Ampère à ROYAN (17200), du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2010, moyennant une redevance unitaire de :

Ø 0,011344 €HT la copie :

Service Etat Civil :

Photocopieur CANON IR 2200, pour un forfait trimestriel de 20 000 copies

Bureau d'Etudes :

Photocopieur CANON IR 2200, pour un forfait trimestriel de 4 500 copies.

Centre Technique Municipal :

Photocopieur CANON IR 2200, pour un forfait trimestriel de 4 500 copies.

Ø 0,014981 €HT la copie :

Service HPME :

Photocopieur CANON NP 6317, pour un forfait trimestriel de 375 copies.

- d'imputer la dépense au budget communal - nature 6156 -

Fait à Royan, le 14 décembre 2007

Certifié exécutoire
En vertu de l'article L.2131-3
du Code Général des Collectivités
Territoriales
le 19 décembre 2007

Le Maire,
H. LE GUEUT